#### **COMMUNE DE CHATELLERAULT**

## Délibération du conseil municipal

du 15 octobre 2014 n° 8 page 1/2

**RAPPORTEUR: Monsieur Jacques DUMAS** 

**OBJET**: Modification et mise à jour du tableau des effectifs

Mesdames, Messieurs,

1/ Pour répondre aux besoins supplémentaires en personnels dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, il vous est proposé de recruter un nouveau directeur de multi-sites pour l'accueil périscolaire et de créer un poste d'animateur à temps complet à cet effet.

2/ Suite au départ à la retraite d'un agent occupant les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique, il a été décidé de transformer son poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet en poste de gardien de police municipale à temps complet. Cependant, le jury de recrutement a retenu un agent ayant le grade de brigadier. Il est donc nécessaire de créer un poste de brigadier à temps complet.

3/ Pour faire suite à la tenue des commissions administratives paritaires, la collectivité a notamment souhaité promouvoir un adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 33/35ème dont le poste n'a pas été créé lors du conseil municipal du 7 juillet 2014, il vous est proposé de le créer.

Je vous propose donc de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de ces trois points.

\* \* \* \* \*

**VU** la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°1 du conseil municipal du 13 février 2014, portant modification et mise à jour du tableau des effectifs.

**VU** les avis des commissions administratives paritaires en date du 3 juillet 2014.

**CONSIDERANT** que pour son bon fonctionnement, le service Education a besoin d'un animateur à temps complet,

**CONSIDERANT** que pour son bon fonctionnement, le service de Police Municipale a besoin d'un brigadier à temps complet,

**CONSIDERANT** qu'un poste doit être créé afin de permettre la nomination d'un agent inscrit sur le tableau d'avancement d'adjoint technique principal de 2ème classe,

### **COMMUNE DE CHATELLERAULT**

## Délibération du conseil municipal

du 15 octobre 2014 n° 8 page 2/2

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- la création des postes suivants au tableau des effectifs (voir annexe) :

#### FILIÈRE ANIMATION

- 1 poste d'animateur à temps complet,

#### FILIÈRE SÉCURITÉ

- 1 poste de brigadier à temps complet,

# FILIÈRE TECHNIQUE

- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à temps non complet à raison de 33/35ème.

Le coût de ces créations a été prévu au budget 2014.

#### **UNANIMITE**

Certifiée exécutoire Par le maire de CHATELLERAULT Transmis à la sous préfecture, le 21/10/20104 n° 8611 Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014 Pour ampliation, Pour le président et par délégation, La responsable du service juridique Nadège GROLLIER